

برنامج
الأغذية
العالمي



Programme
Alimentaire
Mondial

World
Food
Programme

Programa
Mundial
de Alimentos

**Première session ordinaire
du Conseil d'administration**

Rome, 19–21 février 2007

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Point 1 de l'ordre du
jour**

Pour approbation



Distribution: GÉNÉRALE
WFP/EB.1/2007/1/2/Rev.1
19 février 2007
ORIGINAL: ANGLAIS

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ



Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).

1. *Adoption de l'ordre du jour*

Conformément à l'article III du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Directeur exécutif soumet ci-après au Conseil, **pour approbation**, l'ordre du jour provisoire annoté de sa première session ordinaire de 2007. Pendant la session, le Conseil peut décider à la majorité des deux tiers des membres présents et votants d'amender l'ordre du jour par suppression, addition ou modification de n'importe quel point.

2. *Élection du Bureau et désignation du Rapporteur*

Conformément à l'article IV de son Règlement intérieur, le Conseil d'administration élit parmi les représentants des membres un Président, un Vice-Président et trois autres membres du Bureau (l'ensemble constitue le Bureau) qui restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Chacun des membres du Bureau est choisi parmi une liste des États figurant à l'appendice A du Statut du PAM.

Conformément à l'article XII et aux méthodes de travail établies, le Conseil peut aussi désigner un Rapporteur parmi les représentants.

3. *Questions stratégiques actuelles et futures*

Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Directeur exécutif présentera au Conseil, **pour examen**, un exposé oral des questions stratégiques auxquelles le Programme est confronté.

4. *Rapports annuels*

➤ Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO pour 2006

Conformément à la décision adoptée par le Conseil en 2004 sur la simplification des rapports soumis par l'Organisation au Conseil d'administration et aux organes de tutelle du PAM (WFP/EB.A/2004/5-F), le Rapport annuel au Conseil économique et social et au Conseil de la FAO est présenté chaque année à la première session ordinaire. Il brosse un tableau détaillé de l'action menée par le PAM dans le cadre des activités réalisées à l'échelle du système des Nations Unies; il suit la présentation commune arrêtée pour les rapports annuels des fonds et programmes au Conseil économique et social et tient compte des observations des membres du Conseil d'administration du PAM sur la teneur du document. Ce rapport est présenté au Conseil **pour approbation**.

5. *Questions de politique générale*

a) Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants

À sa deuxième session ordinaire de 2006, le Conseil a demandé au Secrétariat un complément d'information sur l'Initiative visant à éliminer la faim et la dénutrition chez les enfants. Ce document et ses annexes visent à clarifier le rôle joué par le PAM dans le programme de travail ainsi que le budget estimatif y afférent, donnent un aperçu de la situation en ce qui concerne le Groupe de partenaires, récapitulent les grandes étapes pour 2007–2008, et présentent un projet de programme de travail et un calendrier, ainsi que le mandat du Comité directeur et du secrétariat de l'Initiative. Ce rapport est soumis **pour approbation**. La version révisée du Plan d'action général est présentée en tant qu'additif au rapport.

- b) Point sur les interventions menées par le PAM pour la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets*

Ce document, présenté **pour information**, présente une synthèse des politiques qui régissent la mise en oeuvre des mesures visant à atténuer les effets des catastrophes naturelles. Il fait également le point sur les programmes et les efforts entrepris par le PAM à l'appui des activités de préparation aux catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets dans les pays sujets à des désastres répétés.

6. *Ressources, questions financières et budgétaires*

- a) Point sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM (2006–2007)

Cette mise à jour sur la mise en oeuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2006-2007, la quatrième présentée au Conseil, expose le dernier état du budget opérationnel présenté par le PAM dans le Plan de gestion, de l'exécution du budget AAP et du compte de péréquation des dépenses AAP et du Fonds général. Elle présente aussi brièvement une politique destinée à couvrir les écarts entre les coûts standard et les dépenses effectives de personnel. Ce document est présenté au Conseil **pour approbation**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- b) Rapport du Commissaire aux comptes sur la gestion de trésorerie du PAM

Depuis 2002, le PAM accumule d'importantes liquidités en fin d'exercice. Des soldes aussi élevés nécessitent un contrôle efficace de la gestion afin de conserver ces importantes liquidités et de doter le PAM des ressources lui permettant de répondre rapidement aux nouvelles situations d'urgence, d'appuyer les opérations en cours et de financer les obligations encourues au titre de ses activités passées. Le NAO a procédé à un audit indépendant du contrôle et de la garde des soldes de trésorerie, ainsi que des dispositions prises en matière de gestion des fonds de l'Organisation. Le rapport, présenté au Conseil **pour examen**, présente les conclusions et recommandations de l'examen effectué par le Commissaire aux comptes.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- c) Rapport intérimaire sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes concernant les opérations de l'exercice biennal 2004–2005

Le rapport sur la suite donnée aux recommandations du Commissaire aux comptes est présenté **pour examen**.

Le Conseil sera également saisi, **pour information**, des observations et des recommandations formulées par le CCQAB et le Comité financier de la FAO.

- d) Examen global du système de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies — Rapport du Secrétaire général — supprimé

e) Audit externe des fonds et programmes des Nations Unies présents en République populaire démocratique de Corée

En réponse aux questions suscitées par les opérations des Nations Unies en République populaire démocratique de Corée, le Secrétaire général a proposé que les fonds et programmes des Nations Unies présents dans le pays fassent l'objet d'un audit externe. Le présent document, **pour approbation**, décrit brièvement quelles seraient les implications de la proposition du Secrétaire général pour le Programme alimentaire mondial (PAM) et indique la procédure à suivre.

7. **Rapports d'évaluation**

a) Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence au Darfour 10339.0/1

L'évaluation couvre les deux premières phases de l'opération d'urgence 10339.0/1 et étudie les activités réalisées entre avril 2004 et décembre 2005. L'évaluation s'est déroulée en deux temps et a débuté en novembre 2005, en commençant par une phase de préparation par la Tufts University. L'évaluation tient compte des résultats d'évaluations antérieures, y compris ceux d'une évaluation interorganisations menée en temps réel sous la conduite du Bureau de la coordination des affaires humanitaires. Ce rapport est présenté au Conseil **pour examen**.

b) Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours du programme de pays Inde (2003-2007)

Cette évaluation a été effectuée en avril 2006 par une équipe de trois consultants internationaux indépendants. Elle étudie dans quelle mesure le programme de pays en cours, tel qu'il est mis en oeuvre, offre les meilleures modalités possibles pour atteindre les objectifs visés, à partir des résultats obtenus à ce jour. Le but de cette évaluation était principalement de tirer des enseignements des initiatives de renforcement des capacités et d'élaboration de modèles, ainsi que des actions de sensibilisation, pour concevoir l'aide future du PAM en Inde, ainsi que de concevoir des actions similaires dans d'autres pays et régions. Ce rapport est présenté au Conseil **pour examen**.

c) Évaluation de l'opération spéciale Indonésie 10498.0*

À la demande du Service de transport maritime du PAM, cette évaluation a été réalisée en juillet/août 2006 par deux consultants indépendants. Le Service des expéditions du PAM pour l'Aceh et Nias en Indonésie a été créé en octobre 2005 pour faciliter la livraison par mer et la coordination logistique du matériel, en particulier pour le relogement temporaire des populations, destiné au redressement et à la restauration des moyens de subsistance des populations à la suite du tsunami. L'objet de cette évaluation était avant tout de tirer des enseignements de l'opération en cours et des nouvelles possibilités nées de sa mise en oeuvre, et de s'en servir pour concevoir éventuellement une deuxième phase. Ce rapport est présenté au Conseil **pour information**.

Questions opérationnelles

8. **Programmes de pays**

En octobre 2002, le Conseil a approuvé la procédure harmonisée d'approbation des programmes de pays (WFP/EB.3/2002/4-B), selon laquelle les projets sont examinés lors de la session annuelle, en juin. Les programmes de pays sont affichés sur le site Web du PAM et approuvés à la deuxième session ordinaire selon une procédure "d'approbation tacite". Étant donné que la présentation des projets de programmes de pays ci-après a dû être reportée à la deuxième session ordinaire de 2006, ces projets sont présentés



pour approbation à la première session ordinaire de 2007. Ils ne seront examinés que si cinq membres du Conseil ou plus en font la demande par écrit (WFP/EB.2/2003/INF/6).

- Sénégal 10451.0 (2007–2011)
- Zambie 10447.0 (2007–2010)

9. *Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation*

a) Projets de développement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, du projet de développement ci-après, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Gambie 10548.0

b) Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement

Le Conseil sera saisi, **pour approbation**, de l'augmentation budgétaire ci-après, dont le montant dépasse celui que le Directeur exécutif est autorisé à approuver:

- Ouganda 10121.1

10. *Rapports opérationnels*

➤ Rapport final sur le projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie*

Le Secrétariat présentera un rapport final sur le Projet pilote d'assurance-sécheresse en Éthiopie. Ce document, présenté **pour information**, portera sur la performance de l'indice et du contrat commercial durant toute la période visée par le contrat, soit de mars à octobre 2006. Le rapport examinera également les enseignements qui peuvent être tirés de l'expérience, le plan de mise en œuvre achevé ainsi que l'intégration de l'assurance-sécheresse dans la stratégie globale de l'Éthiopie concernant la sécurité alimentaire à l'avenir.

11. *Rapports du Directeur exécutif sur des questions opérationnelles*

➤ Opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO (1er juillet–31 décembre 2006)*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, d'un document résumant les opérations d'urgence approuvées par le Directeur exécutif ou conjointement par le Directeur exécutif et le Directeur général de la FAO, conformément aux pouvoirs qui leur sont délégués à l'Appendice du Règlement général.

12. *Questions d'organisation et de procédure*

➤ Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2007-2008*

En réponse à la demande formulée par le Conseil à sa troisième session ordinaire de 2004, une version revue du programme de travail pour l'exercice biennal 2007-2008 est présentée **pour information**.

13. *Questions d'administration et de gestion*

➤ Rapport du Corps commun d'inspection intéressant le travail du PAM

Le Conseil, par sa décision 2002/EB.2/17, a recommandé d'inclure les éléments suivants dans le document concernant les rapports du Corps commun d'inspection (CCI) intéressant le travail du PAM qui lui est présenté chaque année par le Secrétariat:



- i) les observations formulées par le PAM sur les rapports du CCI intéressant les activités du Programme publiés entre la présentation au Conseil du document antérieur et le 1^{er} octobre 2006;
- ii) une liste de tous les rapports du CCI publiés depuis le dernier examen; et
- iii) l'état d'avancement de l'application par le PAM des recommandations précédemment approuvées ou acceptées.

Conformément à l'usage au sein des Conseils d'autres fonds et programmes, le Secrétariat présentera **pour examen** au Conseil, à sa première session ordinaire, un rapport récapitulatif comportant les éléments énumérés ci-dessus.

14. *Résumé des travaux de la deuxième session ordinaire de 2006 du Conseil d'administration*

Conformément à la décision que le Conseil d'administration a adoptée à sa deuxième session ordinaire de 1996 concernant ses méthodes de travail, le résumé des travaux de sa deuxième session ordinaire de 2006 est soumis au Conseil **pour aval**.

15. *Questions diverses*

- Rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM*

Le Conseil sera saisi, **pour information**, du rapport sur la réunion conjointe des Conseils d'administration du PNUD/UNFPA, de l'UNICEF et du PAM organisée du 19 au 22 janvier 2007.

- Rapport des membres du Conseil d'administration du PAM sur leur visite en Égypte*

Le rapport des membres du Conseil d'administration du PAM sur leur visite en Égypte sera présenté au Conseil **pour information**.

16. *Vérification des décisions et recommandations adoptées*

Le Conseil d'administration sera saisi d'un projet de document présentant toutes les décisions adoptées et les recommandations formulées à sa session en cours, pour en vérifier l'exactitude.

* Conformément aux décisions du Conseil d'administration sur la gouvernance, approuvées à la session annuelle et à la troisième session ordinaire de 2000, les points soumis pour information ne seront pas discutés, sauf si un membre en fait la demande expresse, suffisamment à l'avance avant la réunion, et que la présidence fait droit à cette demande, considérant qu'il s'agit là d'une bonne utilisation du temps dont dispose le Conseil.